

## **CACES® R 390**

### **FORMATION À L'UTILISATION D'UNE GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT**

Avec ou sans OT (option télécommande) et UT (Uniquement télécommande)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

**TYPE D'EQUIPEMENT :** Grue auxiliaire de chargement de véhicule tous types (potence, arrière porteur, arrière cabine, montage roulant, position intermédiaire) avec ou sans télécommande.

**PERSONNES CONCERNEES :** Toute personne expérimentée ou non, appelée dans le cadre de ses fonctions, à conduire de manière exceptionnelle ou récurrente, une grue auxiliaire de chargement.

**PRE-REQUIS:** Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :** Sur la catégorie concernée et tant sur le plan théorique que pratique, être capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction d'utilisateur de grue auxiliaire.

**LOGISTIQUE:** Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de chaussures de sécurité, de gants, casque et lunettes de protection.

**PEDAGOGIE :** Formation théorique (exposés, question et exercices) et pratique (conduite sur le type de grue concernée). Le groupe se compose d'un nombre maximum de six candidats.

### **PROGRAMME:**

#### **1. Formation théorique**

Identifier les rôles des différentes instances et organisme de prévention : Inspecteur du travail, CARSAT, médecine du travail, organisme de contrôle technique...

Connaître les conditions requises pour utiliser une grue auxiliaire et la responsabilité qui en découle.

Identifier les principales catégories de une grue auxiliaires, leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes ainsi que leur limite d'utilisation (adéquation).

Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction : circuit hydraulique, ensemble élévateur, appareils de levage...

Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositif de sécurité: clapets anti retour, limiteurs de moments, coupe circuit...

Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.

Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'une grue auxiliaire.

Interpréter les informations données par la lecture de l'abaque de développement et en déduire les conditions d'utilisation de la grue auxiliaire.

EPI nécessaire...

Expliquer et justifier les interdictions relatives à l'utilisation de la grue auxiliaire.

Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Gestes de commandement.

Identifier les différents risques liés à l'environnement (état du sol, charge, vitesse de vent, distance de sécurité avec les lignes électriques...) et conduite à tenir pour les éviter.

Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

## ***2. Formation pratique***

Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à l'opération de manutention envisagée.

Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste.

Mise en service de la grue auxiliaire

Sélection et vérification des appareils de levage

Exercices de difficulté croissantes (prise et dépose de charge, avec et sans visibilité, rattrapage du balan de la charge...)

Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie

Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

## ***3. Test CACES<sup>®</sup> Théorique et Pratique***

Conformément à la recommandation R390, contrôle des connaissances et savoir faire du candidat.

### **Validation de la formation :**

En application de la recommandation R390, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES<sup>®</sup>)**.

### **Validité :**

La durée de validité du titre CACES<sup>®</sup> R390 est de 5 ans.